

# COMPTE RENDU

## Conseil Municipal du 10 Septembre 2009 – 19 h 00

**Etaient Présents** : MM. et Mmes HOURNAU, SILVESTRE, DUBUISSON, MÉRIAN, PUYOO, PASQUALINOTTO, DARBARY, BITAUD, OSTINS, BÉGUERIE, MOURLEVAT, RÉCHAUDIA, ROBINEAU, CINTRAT, PUECH, VIAUD, HIRIBERRY, VAQUANT, DUMET, PION, ELOUARDI, LUDGER, DENIS, DAUMENS, HERVAUX, BERNARD.

**Absents Procuracy** :

Mme HIRIBERRY représentée par Melle BITAUD

Mme DAUMENS représentée par M. LUDGER

Mme FATIN représentée par M. HOURNAU

**Absents** :

M. FOURCADE

Mme DUMET

L'ordre du jour est le suivant :

- Nomination du secrétaire de séance
  
- Validation des comptes rendus des conseils municipaux des 4 juin et 2 juillet 2009
- Cession véhicule : camion benne peugeot immatriculé 4650KZ33
- Désignation d'un représentant de la commune au sein du conseil de développement du grand port maritime de Bordeaux
- Axes politiques de développement économique et touristique
- FISAC tranche 2 : actions et plan de financement

\*\*\*\*\*

M. le Maire ouvre la séance à 19 h 00.

- Compte rendu du 4 juin 2009
- Compte rendu du 2 juillet 2009

*Comptes rendus adoptés à l'unanimité.*

**CESSION VÉHICULE : CAMION BENNE PEUGEOT IMMATRICULÉ 4650KZ33**

**Considérant** que les services techniques de la commune n'utilisent plus le véhicule camion benne Peugeot J5, acquis en 1992, immatriculé 4650 KZ 33 ;

**Considérant** que le coût d'entretien de ce véhicule ne se justifie plus,

**Considérant** que ce véhicule n'est plus dans l'actif de la commune ;

**Vu**, la proposition de Mademoiselle **ALLARD Laurence**, domiciliée rue de Laujac - 33180 St ESTEPHE, d'acquiescer en l'état le véhicule Peugeot J5, immatriculé 4650KZ33, au prix de **1 650 € nets** ;

**Vu**, l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 24 juin 2009,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** la cession à Mademoiselle **ALLARD Laurence** du véhicule Peugeot J5 immatriculé 4650 KZ 33 au prix de **1 650 € nets**.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette cession.

La recette sera imputée à l'article 775 « Produits de cessions » du budget principal de la commune.

**Vote : Unanimité**

#### **DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX**

**Vu** la délibération en date du 5 février 2009 désignant un représentant titulaire au sein du Conseil de Développement du Grand Port Maritime de Bordeaux, en la personne de M. Sébastien HOURNAU.

**Considérant** la demande du Port autonome de désigner un suppléant, conformément à l'article R102-26 du décret 2008-1032 du 9 octobre 2008, pris en application de la loi du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire.

Monsieur le Maire propose de désigner, M. Francis DUBUISSON en qualité de représentant suppléant au sein du Conseil de Développement du Grand Port Maritime de Bordeaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **VALIDE** la désignation de M. Francis DUBUISSON en qualité de représentant au Conseil de Développement du Grand Port Maritime de Bordeaux.

**Vote : Unanimité**

#### **AXES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT ET TOURISME**

**Vu** la volonté de la collectivité de se doter d'une politique globale de développement (économique, touristique et commerciale) pour les six prochaines années.

Monsieur le Maire propose d'adopter les différents axes politiques de développement et du tourisme pour la ville de Pauillac, suivants :

##### **I – Faire de Pauillac, « une ville à la campagne », attractive et fonctionnelle**

- qui travaille en réseau avec le Pays Médoc et la communauté de communes, autour d'outils de développement.
- qui favorise l'accueil des nouvelles entreprises.
- qui consolide et maintient l'économie résidentielle

##### **II – Avec une économie résidentielle renforcée, donc des actions fortes vers le commerce et l'artisanat**

- en accueillant de nouvelles entreprises avec une politique de l'habitat comme levier de développement local

##### **III – Et une politique touristique renforcée**

- avec le tourisme comme outil de développement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **ADOpte** les axes politiques de développement et du tourisme ci-dessus énoncés.

**M. le Maire** : *Je tiens à replacer dans le contexte avant d'avoir des remarques comme il m'a été fait lors des précédents conseils. Le fait de délibérer sur la jeunesse, la solidarité ou sur le développement comme ce soir, ne signifie pas que nous découvrons les problématiques ou que nous commençons à traiter les problématiques. Vous le verrez, un certain nombre de dossiers ont été impulsés il y a un certain*

nombre d'années, voire des réalisations qui ont été faites en matière de développement économique. On pourrait parfois être tenté, comme je l'ai été et beaucoup d'entre nous l'ont peut être été également, de regarder le développement économique par le petit bout de la lorgnette et de se dire « nous n'avons qu'à faire ceci ou cela ». Or, on s'aperçoit que les recettes sont beaucoup plus complexes et subtiles que cela malheureusement car s'il y avait des recettes toutes faites nombre de territoires les auraient appliquées. Nous sommes en train de bâtir un projet de développement sur le territoire qui est complexe parce que le territoire recèle énormément de potentiel et de possibilités mais il existe également des handicaps certains. Dans ce cadre là il faut jouer la carte du partenariat, il faut bien prendre conscience que la commune n'a pas tous les leviers et tous les outils. C'est ce qu'il est proposé de travailler et de débattre ce soir. Le développement économique, penser aux cycles de développement économique, c'est aussi rendre un territoire attractif à travers des aménagements urbains. C'est également travailler sur un autre secteur qui est en plein essor sur la ville : le tourisme. Je vais laisser la parole à M. Dubuisson qui va nous faire une présentation de ce sujet.

**M. Dubuisson :** Mes propos seront de 3 ordres, définir certaines notions qui sont le développement, le développement économique et le développement durable. Dans une 2<sup>e</sup> partie j'aborderai de manière très synthétique le rôle de chaque collectivité qui s'est créée depuis 1982 et en même temps je parlerai du PLH (politique de l'habitat) et de la zone d'activité de Pauillac.

La plupart du temps on associe strictement à la notion de développement, la notion de développement économique or si celle-ci est nécessaire ou consécutive au développement elle n'en est qu'un aspect. En effet, le développement c'est une notion qui englobe les différentes mutations positives, économiques, démographiques, sanitaires, etc...que connaît un territoire. Le développement économique, c'est-à-dire la création de richesses tend lui simplement à une amélioration du bien être social au sens économique. En ce qui concerne le développement économique, cela peut affecter de manière importante l'environnement général ou il peut y avoir une décroissance économique et à ce moment là on prône une politique de développement durable qui est un changement de consommation sans affecter le prêt social. Même au niveau international quand on étudie le développement d'un pays on ne prend plus maintenant strictement les indicateurs économiques qui sont le PIB, c'est-à-dire la production par rapport à la consommation mais on regarde et on prend en compte l'utilisation des services non marchands et les biens publics comme par exemple le coût financier que représente la pollution d'une industrie sur la population ou la santé de la population ou sur l'environnement et qui sont difficilement chiffrables, c'est pour cela que l'on utilise l'indice de développement humain (IDH) qui va regarder la santé, l'espérance de vie, l'indice de pauvreté (IPH), nous avons même l'indice de bonheur national.

En résumé, une politique de développement c'est une politique qui tend au bien être de tous ces concitoyens présents et futurs, cela doit donc être un système efficace de production et de distribution de biens et de services. Le véritable enjeu du développement d'un territoire ce n'est pas simplement de créer le plus de richesses possible mais d'en capter le plus possible.

Au niveau d'une commune comme Pauillac c'est une politique transversale en terme d'éducation, de jeunesse, de solidarité, de développement économique et de qualité de vie qui doit être menée de front pour tendre vers une qualité de tous ses concitoyens, c'est d'ailleurs ce qui détermine l'attractivité d'une commune. Si on prend strictement l'aspect développement économique à Pauillac, quels sont les facteurs de développement économique :

- une richesse naturelle qu'est la vigne mais on voit que Pauillac ne profite pas pleinement de cette richesse car il n'y a pas de la taxe professionnelle et qu'au niveau de l'emploi il y a une fragilisation et nous faisons appel à de l'intérim extérieur ou local et elle diminue la réserve foncière de la commune en plus du PPRI mais par contre c'est un atout au niveau du développement économique.

- l'industrie : c'est un petit réseau d'entreprises très ancré dans le tissu local.

En dehors du tissu industriel et de la vigne il y a d'autres sources de revenus qui vont devenir de plus en plus importantes dans notre société et que l'on oublie parfois, qui sont les salaires, les pensions de retraite, les emplois publics, les prestations sociales, du tourisme, qui vont être de

nouveaux moteurs de développement économique en stimulant l'activité locale par la consommation de biens d'équipement et de services.

*En dehors de ces notions il m'est apparu nécessaire de voir la compétence de chaque collectivité territoriale qui s'est créée depuis les lois de décentralisation de 1981. D'une part, expliquer comment la commune a été amenée à définir sa politique de développement et d'autre part, d'expliquer que cette politique communale ne peut être pensée de manière cohérente sans prendre en compte ce qui est décidé ou préconisé par d'autres collectivités. En effet, jusqu'en 1982, il y avait trois niveaux hérités du système jacobin et napoléonien, nous avons l'Etat, le département, la mairie et ces deux instances étaient fortement sous tutelle de l'Etat. Pendant 2 siècles nous avons eu un pays centralisé avec un morcellement communal qui existe toujours 37.000 communes et 95 départements.*

*Pour la commune c'était facile de définir sa politique intra muros car il n'y avait pas ces mouvements de circulation de population donc les gens naissaient, travaillaient et mourraient dans la commune. Puis les lois de décentralisation sont apparues avec comme principe que les collectivités sont plus à même de définir leur politique du fait de la proximité, que l'Etat. Je vais prendre les grandes lignes : en 1983 : les lois de décentralisation avec libre administration des collectivités et suppression des tutelles et création du contrôle de légalité, séparation exécutif département et Etat. Les régions deviennent des collectivités territoriales, il existe des transferts de compétences et de moyens financiers au niveau de la commune (POS et permis de conduire) au niveau du département (action sociale et les routes départementales).*

*En juin 1999 (loi Voynet) : création des Pays*

*En juillet 1999 (loi Chevènement) : généralisation et simplification des structures intercommunales : communautés urbaines, d'agglomération et de communes avec la taxe professionnelle unique.*

*En décembre 2000 : loi de solidarité et renouvellement urbain avec les SCOT, les PLU, la mixité sociale avec un pourcentage minimum de logements sociaux dans chaque commune.*

*En 2002 et 2003 (loi Raffarin et Sarkozy) : réforme de la constitution, la région est reconnue dans la constitution et un nouveau transfert de compétences pour la région la formation professionnelle, la santé, l'aménagement du territoire, pour le département le social et une partie importante des routes nationales, les agglomérations deviennent des chefs de file politique du logement.*

**La région et le département** : Redéfinition des compétences obligatoires et facultatives.

**Le pays Médoc** : il s'agit d'un outil d'ingénierie, de conseil et d'information. C'est l'outil permanent, indispensable et stratégique pour les élus communaux et intercommunaux pour penser et organiser de façon cohérente leur politique de développement. Il travaille sur de grands outils transversaux qui sont l'aménagement du territoire, l'étude du PLH, le schéma de cohérence territoriale qui est un document de synthèse et de référence politique sur l'habitat, le déplacement, le développement économique et commercial, l'environnement et l'organisation générale de l'espace, les parcs naturels régionaux, le développement économique qui a retenu deux pôles : Castelnau et Lesparre et des pôles relais qui sont dans chaque communauté de communes qui par leur zone d'activité pourront répondre à des besoins prioritaires endogènes permettant le développement et le renforcement du tissu local très largement construit sur l'artisanat et la petite entreprise.

**La communauté de communes** : il y a 6 compétences obligatoires : le développement économique, l'aménagement de l'espace communautaire, la collecte et l'élimination des déchets, la voirie, le logement et le cadre de vie et des compétences facultatives.

*Le pays Médoc est découpé en trois zones :*

- au nord la pointe Médoc : elle est caractérisée par une précarité et une population vieillissante.
  - au centre : zone attractive mais la population a des profils contrastés et une fragilité sociale.
- Trois communautés de communes : centre Médoc, cœur Médoc, les lacs méduliens.*

- au sud : une zone attractive avec une population plutôt jeune et en emploi. Communautés de communes : la médulienne et Médoc estuaire.

Au niveau de l'économie on a 25 % des emplois dans l'agriculture, 50 % des emplois se trouvent dans l'artisanat, le commerce et l'industrie et 25 % sont dans le secteur public et les services à la personne.

Les entreprises sont présentes de façon égale sur l'ensemble du territoire. Ce sont surtout de petites entreprises : 78 % emploient 1 à 9 ouvriers et 50 % ont moins de 2 salariés.

Le développement économique au niveau de la communauté de communes c'est aussi :

- des aides aux entreprises, c'est une action qui a eu un certain succès car en 2008 huit entreprises ou commerces ont fait appel à ces aides et à l'heure actuelle on en a une vingtaine dont la plupart sont de Pauillac.

- la création ou l'extension des zones d'activités : notamment Pauillac.

**L'habitat** : en 2007 nous avons 87 000 habitants et en 2012 nous arriverons à 100 000 habitants.

Le Médoc exerce essentiellement une fonction résidentielle et dépend fortement des emplois de la CUB. La moitié travaille sur la CUB et malgré un gain de 2000 emplois sur le Médoc le ratio emploi/habitant reste très défavorable.

Le développement territorial est très inégal. Nous avons d'anciennes communes comme Pauillac qui se fragilisent et d'autres qui, grâce à la RD 1215, accueillent massivement des ménages venant de la CUB.

Au niveau de la construction individuelle qui consomme de l'espace : 2 500 m<sup>2</sup> en moyenne et dans un lotissement environ 900 m<sup>2</sup> ce qui fait que le foncier se raréfie entraînant une augmentation des prix mais qui reste toujours inférieure à celle de la CUB ou du bassin d'Arcachon. Ce foncier n'est pas extensible et du fait de la zone forestière, viticole, des zones humides non constructibles et du PPRI. Ce qui fait que dans 4 ans on n'aura plus de place pour construire.

Le parc locatif est très réduit : 19 % du locatif privé de type de loi Robien et Besson qui n'est pas adapté aux moyens des ménages, 4 % représentent du locatif public et 12 % du parc locatif privé est indigne principalement sur Pauillac et Lesparre mais les propriétaires n'ont aucune difficulté à relouer du fait de la demande sociale.

**Le plan local de l'habitat** : nous sommes dans la phase post diagnostic. Il existe la particularité suivante : 2/3 des actifs du secteur privé résident dans la communauté de Pauillac et 20 % des actifs vont travailler dans la CUB. C'est un bassin d'emplois relativement dépendant de la CUB dont Pauillac est le centre.

Au niveau démographique toujours sur le territoire de la communauté de communes du centre Médoc, Pauillac a perdu 15 % de sa population entre 1982 et 1999 mais entre 1999 et 2006 nous avons une centaine d'habitants en plus. Par contre, depuis 1975 les communes forestières (Cissac, St Laurent, St Sauveur) ont une croissance continue et de 1990 à 2006 St Laurent a gagné la moitié des gains. Cela s'explique par un principe de vases communicant car les 2/3 des permis de construire de 1999 à 2005 sont issus de ménages habitant le centre Médoc et le tiers restant représente les ménages venant de la CUB. 20 % des personnes résidant à Pauillac sont allés habiter à St Laurent, Cissac ou St Sauveur.

C'est un territoire défavorisé car 73 % des ménages peuvent prétendre à un logement locatif conventionné et 32 % des allocataires CAF sont sous le seuil de pauvreté.

Il existe un parc locatif privé qui représente 30 % des résidences principales, la moitié de ce parc est localisé à Pauillac et dans le parc locatif à loyer maîtrisé (HLM), les 2/3 sont à Pauillac. Un tiers de ce parc locatif privé ancien est potentiellement indigne.

L'habitat ancien représente 16 % des résidences principales et sont classées indignes (environ 900 logements) dont un tiers est situé à Pauillac au bourg et au Pouyalet. 52 % de ce parc de logements indignes est occupé par un propriétaire et 71 % de ces propriétaires sont des personnes âgées à faibles revenus. 227 logements sont vacants depuis 5 ans et 90 logements ont été construits avant 1948.

*Pour éviter les effets néfastes de la politique de l'habitat comme cela a été le cas à St Laurent, il est nécessaire d'avoir une politique maîtrisée en favorisant d'abord l'accueil sur les pôles méduliens.*

*Les préconisations :*

*- Pour Pauillac il s'agit d'instituer un équilibre entre les différentes composantes du Médoc, c'est-à-dire que Pauillac qui est un pôle de référence par ses services, ses commerces, ses équipements, son potentiel touristique, qui bénéficie aux communes proches, doit d'une part, éviter ce desserrement résidentiel vers les communes forestières, reconquérir le parc de logements vacants et ou indignes en centre ville qui fragilise son attractivité et sa vitalité, en visant à requalifier cet habitat sur plusieurs enjeux urbains, social, environnemental, immobilier et économique.*

*- Il y a lieu de redonner une activité au cœur de la ville par une revitalisation économique et commerciale, l'amélioration des conditions d'accès, c'est-à-dire la circulation, le stationnement et les mobilités douces, le confort urbain et prévoir des opérations d'aménagement, des mesures coercitives notamment pour éradiquer les situations d'habitat problématique.*

*- Tout projet urbain doit intégrer la mobilité et le comportement générationnel. On constate dans les problèmes de circulation en milieu urbain que suivant les générations on utilise des transports publics, des déplacements piétons ou deux roues. Il s'agit d'anticiper ces déplacements que l'on appelle « doux » dans les plans de circulation et l'aménagement urbain.*

*- On doit également passer par la promotion de l'habitat diversifié attractif. Au niveau de Pauillac, il s'agit au niveau du parc locatif public :*

*. de requalifier la cité Canteranne ou de la redéfinir dans un projet urbain immobilier social d'ensemble, c'est-à-dire qu'à l'heure actuelle on ne peut même plus relouer les appartements de la cité Canteranne.*

*. de relancer la production de logement social dans des proportions adaptées et dans le cadre de projets mixtes locatifs et à accession sociale ce qui évite l'étalement humain. Quand je parle de logements sociaux ce sont des logements accordés en fonction des revenus c'est-à-dire que ce sont des actifs et non pas simplement des personnes vivant d'allocations.*

*. de développer d'autres produits locatifs privés et incitation à l'accession à la propriété pour les actifs, jeunes ménages, retraités voulant se rapprocher des services en se servant du gisement immobilier du tissu urbain.*

*Les outils qui permettront de mettre en place cette politique, d'une part, avec les organismes HLM, car en effet, aujourd'hui ils construisent en fonction de la réserve foncière disponible et des sollicitations des communes mais ils ont une certaine réticence parce qu'ils doivent avoir la certitude de pouvoir louer au moins pendant 30 ans et sans portage politique ce sont eux qui s'occupent du projet avec des financements mis bout à bout. S'il y a une politique de l'habitat structurée au niveau du Pays Médoc et en fonction des diverses orientations du PLH intercommunal une politique de partenariat pourra s'installer.*

*C'est avoir un lieu ressource de l'habitat intercommunal (l'OPH) en partenariat avec le Pays Médoc qui pour les particuliers pourrait porter sur une information, des conseils, des orientations en direction de l'habitat et de toutes les aides qu'ils peuvent recevoir pour la réhabilitation de leur habitat et c'est aussi par l'acquisition incluant des opérations de démolition, de reconstruction en partenariat avec les organismes publics.*

**M. le Maire :** *Merci M. Dubuisson, le développement est un contexte particulier avec des compétences multiples. Ce qui me semble important de retenir c'est que l'on ne peut pas raisonner développement à l'échelon de la commune, il faut raisonner en bassin de vie, en bassin d'emploi, c'est ce qu'a démontré M. Dubuisson.*

*Cela a été dit, la communauté de communes a enclenché plusieurs politiques notamment en matière de logement qui est une politique qui a vocation à rendre attractives les communes comme Lesparre, Pauillac, Castelnau afin de créer une dynamique interne et des outils d'action directement sur les commerces et les artisanats avec une aide de 30 000 € qui sont affectés à l'aide au commerce et à l'artisanat sur le territoire. Cela permet d'accompagner une dynamique économique, commerciale ou d'endiguer une difficulté commerciale.*

La zone d'activités est un axe fort, je reçois le maître d'œuvre la semaine prochaine je crois. On finalisera l'étude et on passera aux consultations d'entreprises pour l'inscrire au budget, certainement sur un BS. A la fin du 1<sup>er</sup> trimestre nous livrerons le chantier, peut être pas en totalité parce qu'il risque y avoir des surprises comme cela arrive à chaque fois sur les zones d'activités. Il est important de préciser que nous avons dû déposer trois dossiers d'autorisation, notamment loi sur l'eau, pour pouvoir investir sur la zone d'activité. C'est pour cela que ce dossier est parti il y a 4 ans et le Préfet a donné les autorisations définitives au mois de mars. C'est donc relativement récent. Nous avons lancé la consultation des maîtres d'œuvre dès le mois d'avril et nous devrions pouvoir faire les travaux d'ici la fin de l'année. C'est très important car cela permet d'enclencher une dynamique. Ce n'est pas l'outil qui va permettre de mettre fin à une période de déclin économique que nous avons vécue depuis une vingtaine d'années. L'activité économique, à partir du moment où elle ne repose pas sur une unité comme cela a été le cas pendant très longtemps avec la Shell il faut utiliser tous les leviers et notamment celui du commerce et de l'artisanat qui maille encore relativement bien Pauillac même s'il subit un contexte économique difficile au niveau national. Le fait que Pauillac dans son positionnement est dans une sorte d'étau avec des espaces commerciaux beaucoup plus importants sur Lesparre et sur le Sud Médoc avec plus particulièrement Le Pian Médoc, Saint-Médard et Bordeaux Lac qui fait qu'il y a une grosse évacuation de chaland. L'idée est de faire en sorte de rendre le territoire attractif avec une typicité et renforcer l'activité commerciale. C'est compliqué, cela fait des années que l'on y travaille. Nous avons contractualisé avec l'Etat en 2002 pour un fond d'intervention pour le service l'artisanat et le commerce (FISAC). Il s'agit d'un outil d'accompagnement à l'évolution du commerce, de l'artisanat et des services. Il vise en priorité à développer un tissu d'entreprises de proximité et les aides du FISAC vont sur des opérations collectives que nous avons portées, des opérations individuelles destinées à des entreprises en milieu rural, des études préalables et des actions collectives spécifiques. Nous avons lancé la phase 1 du FISAC il y a quelques années. Pour cela nous avons dû mobiliser le tissu économique local qui doit se structurer. Il doit prendre conscience que le rôle de la collectivité n'est pas simple, c'est de pouvoir mobiliser ce que l'on appelle ses forces vives économiques. C'est compliqué car il y a une tendance parfois au découragement. La semaine qui vient de s'écouler est assez probante pour cela quand on subit des actes de délinquance et autres il y a parfois un ras le bol qui n'incite pas à s'orienter vers l'avenir et pourtant le rôle de chacun et de la collectivité est de dire qu'il faut penser l'avenir notamment sur un plan économique et sur un plan de développement économique. C'est notre rôle d'essayer de maintenir la mobilisation là-dessus.

Dans le cadre du FISAC 1 nous avons pu recruter un agent de développement économique, lancer quelques activités commerciales comme le marché de Noël ou la braderie, un guide d'activités commerciales et artisanales, développer également des investissements pour rendre le territoire plus attractif et plus cohérent par rapport au nouveau comportement des chalands. Je prends le cas de la place Tassigny qui est une des trois opérations réalisées dans le cadre du FISAC 1, elle a permis de développer le stationnement et d'accompagner aussi le commerce de proximité notamment pour faciliter certains modes de communication. Nous sommes intervenus sur le marché avec des mises aux normes ce qui a permis aussi que le marché extérieur reste ouvert car nous courrions des menaces de fermeture de la DDASS. Le centre ville également plus récemment avec la place Pasteur où il y a eu un développement des espaces de stationnement de proximité. L'idée dans le schéma d'aménagement global est de créer des poches dans le centre ville de stationnement afin de faciliter l'accès aux commerces. Je pourrais parler plus longuement de cette phase 1 mais cela ne présente pas un intérêt majeur puisque l'idée aujourd'hui est de s'orienter sur la 2<sup>e</sup> tranche. Il y a eu un travail très conséquent de fait durant les deux mois d'été et je tiens à saluer les personnes qui se sont mobilisées, notamment Mme Fatin qui a reçu à plusieurs reprises les commerçants puisque nous avons fait 4 réunions pour porter ce FISAC 2 ainsi que M. Donnet qui est le nouvel agent économique qui a énormément travaillé sur ce dossier.

Il faut savoir que l'idée du FISAC est de mettre de l'argent pour aider le commerce et l'artisanat mais il ne s'agit pas de mettre de l'argent sur décision du Maire dans tel ou tel endroit mais puisqu'il s'agit d'accompagner le commerce et l'artisanat c'est aux commerçants et artisans de définir leur priorité.

La priorité pour eux, cela fait partie de la fiche action 1, c'est ce qui vous sera proposé ce soir en délibération, c'est de maintenir un poste d'agent de développement économique. Cela me semble incontournable car c'est un lien qui se fait avec les commerçants et les artisans pour faire remonter les difficultés mais aussi l'aide à l'instruction de dossiers de subventions au niveau de la communauté de communes mais aussi de la région, ce qui fait que sur les 30 000 euros d'aide qui vont être versés cette année, il ne faut pas oublier qu'il peut y avoir un cumul avec d'autres aides du département ou de la région ce qui fait qu'il y a des aides financières relativement incitatives sur le territoire.

La 2<sup>e</sup> action ce sont les animations commerciales. Le FISAC 1 nous a permis de créer le marché de Noël et la braderie. Nous allons maintenir ces activités mais pour autant dans le cadre du FISAC 2 il faudra s'orienter vers d'autres activités à vocation commerciale. Il y a des pistes qui sont bien avancées aujourd'hui, notamment avec l'idée d'un vide cave qui permettrait à chacun de pouvoir sortir parfois des trésors que certains ont chez eux et qui aurait pour vocation de drainer énormément de monde de l'extérieur. Il est arrivé au cours de discussions avec des commerçants ou des administrés d'apprendre que certains ont des trésors dans leur cave car ils ont fait les vendanges il y a 40 ans et qu'ils ont des grands crus classés et autres. De pouvoir les autoriser à les vendre sur le domaine public permettrait d'avoir une dynamique et de faire venir beaucoup de monde sur le territoire sur ce type d'animation mais également de développer des animations commerciales avec des fêtes typiques c'est-à-dire autour du thème de l'estuaire ou du vin. C'est un projet compliqué à monter parce qu'on doit se reposer sur une association qui doit pouvoir porter cela, c'est une difficulté. Nous avons un schéma aujourd'hui de constitution de ce type d'animation.

Le 3<sup>e</sup> axe : un outil de communication et de marketing. On ne peut pas développer une activité économique si on ne la fait pas connaître. Pour cela il faut la faire connaître individuellement et c'est ce qui se fait de manière anarchique donc le résultat est simple ce sont ceux qui ont le plus de moyens qui vont le plus fortement communiquer. Lorsque vous ouvrez votre boîte aux lettres vous allez recevoir 10 publicités de Leclerc et on ne voit pas les publicités des commerçants Pauillacais. C'est à ce niveau qu'il faut travailler car il faut concurrencer en terme de communication ces grosses enseignes sur le centre Médoc. Nous avons essayé de lancer un concept de guide commercial et artisanal il y a 4 ou 5 ans. Je crois que ce n'est pas forcément la bonne méthode de communication parce que c'est peut être un peu trop rigide il faut avoir une communication un peu plus dynamique et offensive sur ce bassin d'emploi, bassin de vie, bassin de chalandise qui couvre le centre Médoc dans un périmètre d'une quinzaine ou vingtaine de kilomètres. Si on veut être efficace cela passe par de la communication collective.

Enfin en terme de communication c'est la signalétique, un enjeu très fort puisque dans cette fiche action 3 il y a la remise à plat de l'ensemble de la signalétique de la ville qui aujourd'hui a une dizaine d'années et qui est très vieillissante.

Est prévu également un investissement dans la signalétique collective et la signalétique individuelle mais aussi des aménagements d'espaces de poches de stationnement et celui qui est préconisé c'est le parking qui se trouve entre la rue Victor Hugo, la rue Castéja et la rue Dieuzède et qui est à proximité directe des commerces. C'est quasiment au même niveau que la place Pasteur.

Au-delà du FISAC les investissements urbains porteront sur l'aménagement des quais, dossier pour lequel un conseil municipal spécifique sera convoqué prochainement. Malgré les difficultés financières et je ne vous cache pas qu'il y a eu des discussions assez serrées au Conseil général, j'ai pu conserver les 7,5 millions d'euros inscrits, nous conservons donc cette part de subvention. Nous allons donc lancer la maîtrise d'œuvre avant la fin de l'année pour avoir un rendu de maîtrise d'œuvre certainement courant 1<sup>er</sup> trimestre. Validation politique entre nous et validation citoyenne avec réunion publique afin de lancer les appels d'offres. On sera sur des travaux dans le courant du 2<sup>e</sup> semestre 2010. Cela me semble important de le dire car si on veut penser le développement il faut utiliser le potentiel de la ville qui passe aussi par les aménagements urbains, ce qui est relativement lourd. Nous avons l'opportunité d'être accompagnés fortement pour les quais comme vous le savez mais aussi pour les investissements que nous faisons dans le centre ville par le département notamment et par l'Etat à travers le FISAC.

En ce qui concerne la zone d'activités, c'est la communauté de communes. La commune mobilise le tissu commercial et artisanal autour d'animations et autour d'améliorations d'accès aux commerces à travers

*des aménagements urbains et l'autre carte très forte à jouer en matière de développement c'est le tourisme. Je laisse la parole à Hakima Elouardi pour cette présentation.*

**Melle El Ouardi :**

### POURQUOI DEVELOPPER LE TOURISME A PAUILLAC

*Le tourisme est avant tout une économie qui doit permettre en finalité de maintenir ou développer la vie locale (emplois, commerces, aménagements, culture...).*

*Exemple : l'implantation d'un hôtel-restaurant. Sa construction, son aménagement ou sa rénovation font travailler des entreprises locales du bâtiment. Son fonctionnement apporte aussi de l'activité à divers fournisseurs locaux (boulangerie, alimentation, blanchisserie...). Il crée des emplois. Ces mêmes employés louent ou font construire leur habitation, ils consomment dans le commerce, paient des impôts à la collectivités... L'établissement hôtelier paie lui-même des impôts (taxe professionnelle, taxe terrasse...) qui permettent à la commune de réaliser des aménagements dont profite la population locale.*

*Il ne faut pas négliger les nuisances et charges occasionnées par l'activité touristique (entretien, déchets, perte de quiétude pour la population, prise en charge de leur accueil...).*

*Tout l'enjeu du développement touristique dépend d'abord d'une volonté politique puis d'un équilibre à trouver entre les apports et les nuisances de cette économie.*

*La commune de Pauillac a la chance « extraordinaire » de disposer de « gros » atouts touristiques :*

- *un nom qui est connu dans le monde entier et associé à un produit de grande qualité*
- *un patrimoine architectural, historique et culturel exceptionnel (domaines viticoles)*
- *une façade et un accès direct au plus grand estuaire d'Europe*
- *une situation géographique centrale dans une presque île dont le nom est célèbre (Médoc)*

### A QUOI SERT LA MTV

*La MTV est le bras armé qui sert en mettre en œuvre une partie de la politique touristique de la municipalité.*

*C'est l'un des trois plus importants Offices de Tourisme de la Gironde avec Bordeaux et Saint Emilion.*

*Elle assure la promotion de la destination par de très nombreuses actions tout au long de l'année (accueil presse, édition et diffusion de documents, promotion sur des foires et salons, site internet et moyens E-tourisme...).*

*Elle accueille les visiteurs sur place, les informe et les oriente vers la consommation locale (commerces, activités, hébergement et restauration, animations...)*

*Depuis sa création la MTV a reçu plus de 2 millions de visiteurs.*

*Elle informe, conseille et aide les prestataires touristiques locaux,*

*Elle est un outil de commercialisation pour les prestataires touristiques (circuits, séjours, billetterie) grâce à son service réceptif.*

*2) En 2001 après son élection à la mairie, Monsieur Hournau a donné comme objectif à la MTV de développer le côté « estuaire » de Pauillac. Pour la première fois, la MTV proposait alors des croisières en péniche qui ont si bien fonctionné qu'elles ont éveillé l'intérêt d'opérateurs privés. D'autre part, le travail et la persuasion menés auprès du nouveau propriétaire de l'île de Patirras ont incité la réalisation d'un projet touristique.*

*Cette année en 2009, plusieurs milliers de touristes sont partis du port de Pauillac pour découvrir l'estuaire et ses îles.*

*Chaque fois qu'un visiteur vient sur la ville, il y a de grandes chances qu'il consomme sur place (station essence, bar, restaurant, souvenir...). En découvrant la destination il aura peut-être envie d'y revenir plus longtemps.*

### Comment est financé cet établissement ?

*La participation de la commune au contrat de délégation de service public de la MTV est une charge très lourde pour la commune de Pauillac (190 000 € TTC). Toutefois, ce budget seul permettrait le fonctionnement d'un petit Office de Tourisme sans possibilité de grandes actions. A titre d'exemple la*

plaquette éditée par la MTV représente un budget de 30 000 €, et pour simplement assurer l'accueil 7j sur 7 comme le fait la MTV il faut 5 salariés à temps plein minimum.

### RESULTATS DEPUIS LES ANNEES 80

Dans la fin des années 70, alors que l'économie était encore florissante à Pauillac, la municipalité de l'époque a décidé de s'intéresser à ce nouveau secteur d'économie et s'est dotée d'outils comme le port de plaisance en 1977 et la Maison du Tourisme et du Vin en 1983.

L'Office de Tourisme a pris toute sa valeur dans les années 90 alors que Pauillac subissait le choc économique de la fermeture de la raffinerie Shell.

On peut aujourd'hui mesurer globalement les retombées de la politique touristique de la commune. En 1980 il y avait à Pauillac 2 hôtels en piètre état, utilisés principalement par des travailleurs temporaires. Aujourd'hui on compte sur la ville 1 hôtel \*\*\*, 1 \*\*\*, 1 \*\*, de nombreux restaurants, un camping \*\*\*\*, des chambres d'hôtes ainsi que des meublés saisonniers. Le port de plaisance est plein, plusieurs commerces touristiques ont ouvert. On peut estimer que la ville reçoit de 200 à 300 000 visiteurs annuels.

Certes il reste encore beaucoup de chemin avant que Pauillac tire son économie principale du tourisme mais on peut déjà l'identifier comme « station touristique ».

### LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA COMMUNE

Afin d'améliorer la fréquentation touristique, attirer des investisseurs et développer l'économie touristique, la commune s'est engagée dans plusieurs voies :

- améliorer et adapter l'aménagement de la ville (projet des quais)
- développer le tourisme estuarien (travaux du port, projet de parc à bateaux)
- développer l'hébergement marchand
- aider le commerce local à se maintenir et à se développer (cab -fisac)
- renforcer les efforts de structuration du tourisme viti-vinicole
- renforcer la promotion et mutualiser les moyens avec les communes de la CC
- mener l'ensemble des actions dans le cadre de la qualité et du respect environnemental et du développement durable.

### LES ACTIONS DE LA MTV

Selon les axes définis dans la politique touristique de la commune de Pauillac, en 2009 la MTV a conduit ou entamé plusieurs actions :

(axe a) :

- une enquête d'image sur la ville de Pauillac auprès des visiteurs (équipement, commerces, propreté...) dont nous aurons les résultats dans le courant du mois d'octobre.
- un projet de création d'un système d'information des monuments consultable directement par téléphone portable.

(axe b) : pour développer le tourisme estuarien

- étude de clientèle sur l'opportunité de la réalisation du parc à bateaux,
- aide à l'installation du groupement « gens d'estuaire » (location local sur le port, réunions de travail, promotion, vente billetterie...)
- projet de peinture des pieux du port de plaisance en partenariat avec les châteaux. Nous en sommes pour l'instant au stade des devis.

(axe c) : développer l'hébergement marchand :

- la réflexion sur l'opportunité de créer un hébergement marchand dans le bâtiment de l'UCPA, soit un hôtel, une chambre d'hôtes ou toutes autres propositions.
- l'étude sur la possibilité de mettre en place des mesures fiscales d'encouragement à la création de chambres d'hôtes, par exemple exonération de la taxe d'habitation pendant un certain temps qu'il faudra déterminer.

(axe d) :

- participation au réunions « fisac » et travail en collaboration avec l'élue chargée du commerce et l'animateur économique local. Suggestion et aide à la promotion des animations commerciales.

- mise en place d'un jeu rallye « les pistes de robin » qui oblige des touristes venus en famille à se balader dans le centre ville et les rues commerçantes.
- parcours déambulatoire avec mise en valeur et découverte du patrimoine du centre ville. On distribuera aux touristes un questionnaire afin de connaître leur sentiment sur ce qu'ils ont pu découvrir dans la ville. Cela nous aidera à nous améliorer.

(axe e) : renforcer les efforts de structuration du tourisme viti-vinicole par :

- la réalisation d'un éduc-tour avec 20 journalistes pendant 2 jours pour la découverte du tourisme viti-vinicole (en collaboration avec le Conseil des Vins du Médoc). On accueille des journalistes pendant deux jours et on leur fait découvrir les châteaux et le travail réellement mené dans les châteaux. Cela va les amener à parler de ce produit et de notre ville.

(axe f) :

- la réalisation pour la première fois d'un document de promotion et d'accueil qui intègre 7 des 8 communes de la Communauté de communes du centre Médoc.
- proposition à la CC d'un projet de gestion de l'information, et d'animation du réseau des prestataires.
- étude pour la création d'un nouveau site internet.
- travaux sur la visibilité de Pauillac sur la « toile » (liens partenaires, wikipédia... Spirito sur facebook...).

(axe g) : développement durable

- commande d'un audit pour la gestion environnementale du port de plaisance qui devrait commencer le 17 septembre.
- commande d'un audit de certification « qualité tourisme » pour la MTV pour la fin de l'année 2009.

**M. le Maire** : M. Dubuisson va faire un dernier point sur le dossier du port à sec.

**M. Dubuisson** : Lors de la dernière commission nous avons choisi suivant les sites qui nous étaient proposés : les ateliers municipaux ou les ateliers de l'UCPA. Après étude des aspects positifs et négatifs, nous avons préféré les ateliers municipaux. J'ai réuni par la suite un comité technique de pilotage composé de la MTV et du directeur du port et du président du club de voile et des services techniques de la mairie. Il s'est avéré qu'au lieu de partir sur l'idée d'un parc à bateaux qui est une structure lourde et qui financièrement est importante, il vaudrait mieux partir sur l'idée d'un parc à bateau où on stockerait les bateaux et où il y aurait simplement une zone de réparation qui ne pourrait pas se faire sur les quais puisque dans l'aménagement des quais il n'y aura qu'une simple zone de carénage. La loi sur l'eau nous interdit à l'heure actuelle de faire les réparations sur les quais. La MTV a mandaté une personne pour faire une étude de marché mais toute la difficulté c'est que cette personne n'a pas pu se déplacer dans les ports parce qu'il y avait un refus des ports environnants pour savoir s'il y avait l'opportunité de faire un parc à bateaux mais en fait l'étude a porté sur les utilisateurs du port de Pauillac et sur la clientèle de passage. J'ai reçu cette étude qui a été finalisée la semaine dernière, je réunirai la commission et nous pourrons débattre de l'opportunité du parc à bateaux et de tous ses avantages et inconvénients.

**M. Bernard** : 1 h 10, comment voulez-vous dans ces conditions qu'une partie de l'opposition puisse s'exprimer sur un sujet aussi vaste dans un temps si court qui nous est imparti donc permettez-moi de vous dire que je suis obligé de tailler à la serpe les propos que je vais dire.

D'abord, insidieusement, M. Dubuisson alors que ce n'est pas vraiment un sujet à l'ordre du jour, s'est permis de parler de la dette en disant que la dette à Pauillac était tout à fait raisonnable. Si je n'étais pas respectueux d'un conseiller municipal je dirai « menteur » mais je préfère penser que ceux qui vous ont renseigné vous ont donné des éléments partiels, suffisamment incomplets pour que votre analyse financière ne permette pas d'apprécier réellement la situation. En fait, la dette à Pauillac est effectivement trop élevée maintenant je vous l'accorde il y a des villes en France dans des situations pires que nous, c'est peut être pour vous un motif de satisfaction. Je dirai chiche, vous avez les moyens dites vous et bien nous allons voir. Revenons au grand titre : axes politiques de développement et tourisme. Faire de Pauillac une ville attractive. Mais M. le Maire la ville de Pauillac déjà par sa situation géographique et comme l'a dit Melle Elouardi est attractive parce qu'il y a des richesses naturelles telles que le tourisme, le vin. Un nom connu dans le monde entier et effectivement il y a régulièrement des personnes qui viennent s'installer à Pauillac, qui achètent des maisons. Des gens qui ont envie de passer une retraite agréable à Pauillac parce que de prime abord la ville est attrayante. Que se passe-t-il M. le Maire, vous ne pouvez pas l'ignorer parce que

beaucoup vous écrivent pour vous en informer. Au bout d'un an, deux ans, parfois trois ces personnes revendent les maisons et s'en vont écoeurées et cela s'est produit de très nombreuses fois. C'est de la richesse qui arrive et qui s'en va. Il faudrait quand même se poser des questions.

Vous souhaitez également faire des actions fortes vers le commerce et l'artisanat et une politique touristique renforcée. C'est la clientèle qui fait le commerce, s'il y a de l'argent à dépenser et qu'il est dépensé, le commerce ira bien. Vous pourrez toujours ponctionner de l'argent sur le contribuable pour le donner à un fonctionnaire comme on le fait dans l'agriculture en vendant des produits bradés et en leur donnant de l'argent. Ce n'est pas sain. Ce qu'il faut c'est que le commerce pauillacais ait des clients mais vous l'avez fort justement dit il faut agrandir la zone de chalandise et pour que le commerce fonctionne cela ne peut pas se faire qu'avec les clients de Pauillac d'abord parce que comme vous l'avez dit, l'étude le démontre, il y a une paupérisation de la population qui n'a plus les moyens. Il faut aller chercher les clients hors Pauillac dans une zone qui peut aller comme vous avez cité Leclerc, des gens de Pauillac vont chez Leclerc. C'est normal que les gens aient envie avec leur famille de se promener et aller un dimanche matin ou un samedi faire leurs courses à Bordeaux parce qu'en plus de faire les courses c'est une promenade. Il faut que les gens qui habitent Cissac, Lesparre, St Laurent ou ailleurs aient envie de venir à Pauillac. Pour ça il faut que la ville soit attrayante, elle l'est, on a les quais. Discutez avec les gens sur les quais et vous verrez que les gens ne sont pas venus que pour faire leurs achats mais après ils aiment bien marcher sur le port et sur les quais de Pauillac. Il faut également qu'il y ait une bonne politique de prix pour attirer les gens mais cela ne suffit pas. Il faut également que les gens qui viennent à l'hôtel de France et Angleterre ou dans d'autres, lorsqu'ils se réveillent le matin, ne voient pas les vitres de leur voiture fracturées comme c'est régulièrement le cas. Sur un discours de bien plus d'une heure, vous avez parlé pendant 8 secondes de la sécurité à Pauillac. Vous pourrez toujours faire des tracts publicitaires groupés si vous voulez avec quelques subventions de la commune pour aider les commerçants. Tant que vous aurez la contre publicité qui est faite à la télévision M6

pour ne citer que celle là, dans la presse et surtout le bouche à oreilles parce que quand vous voyez vos pneus crevés quand vous venez faire vos courses à Pauillac et que vous repartez à Cissac et que vous dites à vos voisins « c'est à Pauillac que c'est arrivé... ». Vous pourrez faire tout ce que vous voulez.

Certes il y a des choses vraies dans tout ce que vous avez dit d'ailleurs je me réjouis au passage de l'extension de la zone artisanale mais vous pourrez dépenser tout l'argent que vous voulez, le FISAC pourra donner tout l'argent qu'il voudra, tant qu'il y aura l'image de Pauillac véhiculée par l'insécurité qu'il y a à Pauillac qui est probablement amplifiée mais on s'en moque c'est comme ça. Le 1<sup>er</sup> point d'action à avoir c'est d'agir sur la sécurité sinon c'est de l'argent jeté à fond perdu. Puisque vous nous dites M. Dubuisson qu'il y a de l'argent et bien prenez des mesures pour améliorer la situation de la sécurité à Pauillac sans pour autant emprunter mais n'oubliez pas qu'il y a des travaux à faire sur les quais : une digue, des câbles électriques à remplacer parce qu'il y a des gens à Pauillac qui n'ont pas d'électricité dans leur rue depuis des mois. Là aussi on leur dit qu'il n'y a pas d'argent que ce n'est pas budgétisé. La liste pourrait être longue comme ça. Il faut arrêter d'avoir deux discours, il faut prendre les choses dans l'ordre. Il faut arrêter que Pauillac ait cette image dans le Médoc entier et bien au-delà pour que l'on puisse enfin après aller de l'avant et dépenser de l'argent utilement. Je suis désolé j'ai beaucoup d'autres choses à dire mais comme le temps est limité et que je ne veux pas que vous me coupiez la parole j'en reste là.

**M. le Maire :** J'imaginai bien ce soir compte tenu du contexte que nous allions avoir un peu de surenchère sécuritaire. J'aurais été étonné de ne pas l'avoir. Je ne suis peut-être intervenu que 8 secondes mais elles avaient du sens. Ecoutez bien ce que j'ai dit : il y a une problématique de sécurité. Nous allons avoir un conseil municipal sur la sécurité car je l'ai dit depuis plusieurs mois cela fait partie du 4<sup>e</sup> axe de développement qui est la qualité de vie à l'intérieur de laquelle on intègre la sécurité. C'est un axe majeur.

Le fait de se focaliser sur ce problème qu'il faut régler sans regarder tous les autres aspects en terme de développement ce serait une erreur politique majeure. Je prends un exemple : nous avons eu des chutes conséquentes de délinquance depuis 6 ans, nous étions la 5<sup>e</sup> ou 6<sup>e</sup> commune du Médoc derrière Lesparre, Lacanau, Castelnau, ces dernières années. Est-ce que cela a une conséquence sur le commerce ? pas directement. Méfiez vous de ce que vous pouvez imaginer et des raccourcis intellectuels un peu rapides. Il faut regarder les choses un peu plus profondément et regarder la globalité des enjeux qu'il y a sur Pauillac. C'est pour cela que le développement doit se traiter à part car les enjeux sont nombreux derrière.

*En ce qui concerne la sécurité, je suis quand même surpris des discours qui sont à géométrie variable dans ce conseil de la part des mêmes personnes. Lorsque nous avons délibéré pour la création de deux postes de policiers municipaux supplémentaires, j'ai entendu des cris notamment de votre part et vous avez dit que c'était de la compétence de la gendarmerie, de l'Etat, la municipalité ne peut rien faire en matière de sécurité. Peut être que je caricature un peu vos propos mais le sens était celui-ci. Donc aujourd'hui me dire « il faut faire absolument... », je veux bien mais je ne vous ai pas attendu pour prendre le taureau par les cornes et apporter des réponses très concrètes dans le cadre des compétences qui sont les nôtres et qui sont relativement faibles. Si nous sommes sur un conseil sur le thème du développement c'est bien de parler de développement parce que la sécurité nous pourrions toujours en parler dans n'importe quel conseil. Je ne voudrais pas que les élus colportent une image encore plus dégradée que la réalité, par exemple vous indiquez que presque tous les jours il y a des véhicules qui se font casser notamment devant le France Angleterre. Ne dites pas de bêtises ce genre d'incident a eu lieu 3 fois depuis le début de l'année. Si on exagère le problème, si on le déforme, c'est la meilleure façon de mal le traiter. Il faut traiter la cause des problèmes.*

**M. Ludger :** *Je parlerai plus spécialement à M. Dubuisson du long et brillant exposé qu'il nous a fait. Enumérant les différents organismes et la complexité de leur fonctionnement et surtout l'empilement des strates administratives, nous sommes dubitatifs sur l'efficacité de ces instances. Je prendrais pour exemple l'aveu d'impuissance du Pays Médoc face à la décision suprême des maires entre autre celui de St Laurent qui, malgré qu'il ait eu un rapport d'éviter de bâtir à tout va ou de développer les terrains sur sa commune n'ayant pas la capacité d'absorber en terme scolaire et d'infrastructures administratives, n'en a pas tenu compte, a continué et continue. Je crois qu'un stop lui a été notifié. Jusqu'à présent St Laurent s'est développé outrageusement sans tenir compte de l'avis du Pays Médoc. Ces instances administratives avec des employés, des fonctionnaires, des moyens, des locaux, des immeubles loués ou achetés, je n'ai pas l'impression in fine que l'on puisse savoir ce que fait réellement ce conseil. C'est un peu ce qui se passe avec la seule commune de la communauté de communes qui a refusé la Maison du Tourisme et du Vin à partager et qui a décidé de faire sa propre maison. On voit bien aussi la difficulté d'instances qui existent, qui coûtent au contribuable énormément d'argent et finalement on se pose des questions sur la finalité ? Ont-ils réussi à faire valoir leurs recherches, leurs études, apparemment non. Finalement le maire que vous êtes comme vos collègues vous décidez au final de faire ce que vous voulez même si ça doit coûter plus cher aux contribuables.*

*Vous attendez beaucoup du FISAC 2 néanmoins en commission finances et je l'ai fait répéter à l'envie on m'a dit sans la participation financière des commerçants et artisans il n'y aura pas de FISAC 2. Je vois que tous ces beaux projets qui nous sont aujourd'hui énumérés risquent de tomber à l'eau si la participation financière des commerçants ne se faisait pas pour une raison ou une autre. Je vous signale que même si ce chiffre est un peu élevé on attend des commerçants et artisans une participation de 20 000 euros. Avez-vous au moins l'assurance qu'ils sont capables d'en payer au moins la moitié ? Si oui, le FISAC 2 aura bien lieu et sinon le FISAC 2 n'aura pas lieu et tous les beaux projets que vous avez bâtis là-dessus ne se feront pas.*

*Vous parliez également des artisans qu'il faut plutôt essayer de garder ou d'amener à Pauillac. Je vais parler de ceux qui ont quitté Pauillac parce que la zone industrielle de Cissac a été faite en priorité. Bien évidemment il y avait certainement de bonnes raisons pour la faire à Cissac. Toujours est il qu'AMARBAT, je le cite car il en fait partie, anciennement Gouban et Blanchard, vont s'installer à Cissac et je pense qu'ils ne seront pas les seuls car on parle aussi d'une extension de la zone de St Laurent. St Laurent nous a déjà taillé pas mal de croupe en nous prenant Mouton Rothschild qui s'est installé là-bas et il existe encore le risque que des artisans qui auraient voulu depuis longtemps de fidéliser et s'implanter sur Pauillac ne le peuvent toujours pas malgré un projet qui paraît il arrive dans les mois à venir, l'extension de la nouvelle zone de Pauillac.*

*Un autre point à détailler : vous parliez tout à l'heure de facteurs de suivi et de comparaison des finances de la commune de Pauillac par rapport aux 37 000 communes. Je souhaiterais que l'on rajoute le nombre d'années d'endettement, je ne l'ai pas entendu dans vos éléments de comparaison avec les autres communes. Merci si vous pouviez apprécier cette donnée comme une constante que l'on se doit de vérifier et de maîtriser.*

*Après j'ai le questionnaire d'appréciation de Pauillac et là je remercie Melle Elouardi car elle a fait un brillant exposé. Si je peux constater aujourd'hui que Pauillac est une ville fleurie, une ville qui commence à avoir un certain cachet avec la place de Lattre de Tassigny, les quais, etc... C'est vrai vous avez fait un effort. C'est un plus pour essayer de faire rester les touristes pauillacais sur notre commune.*

Néanmoins, je voudrais citer l'état des wc publics des quais, de ceux derrière le marché qui ne sont pour leur part ouverts que le samedi matin, de ceux qui sont aussi publics derrière la salle des fêtes du Pouyalet. Avez-vous réellement besoin de faire apprécier par les touristes à la MTV en leur remettant une feuille d'appréciation de notre ville ou ne sommes-nous pas capables nous-mêmes d'aller ensemble regarder ces lieux qui sont la vitrine de Pauillac. Je vous assure que quand vous faites un séjour dans ces wc vous avez une image de la ville de Pauillac.

**M. le Maire :** Sur un sujet aussi important j'attendais autre chose de ce débat que des points de satisfaction ou des points de critique. Les conseillers sont aussi des hommes et des femmes forces de proposition, des hommes d'expérience pour certains ou des hommes et des femmes d'idées pour d'autres. On est en train de parler du développement et est-ce que vous vous rendez compte comme votre intervention est réductrice ?

Vous parlez de toilettes publiques, mais je tiens à préciser que lorsque l'on a fait des toilettes dignes de ce nom, automatisées et toujours propres, vous avez été le premier à faire des réflexions.

Il s'agit bien d'un conseil municipal qui concerne le développement de notre territoire. Il me semblait important de le rappeler suite à votre intervention.

En ce qui concerne le FISAC. Vous avez précisé qu'il n'y aurait pas de FISAC 2 si les commerçants ne participent pas. Il vous a quand même été dit par Mme Fatin, puisqu'elle me l'a dit en commission, la participation des commerçants doit exister mais elle peut être symbolique puisque nous avons fait un FISAC 1 avec une participation très modeste des commerçants. La participation des commerçants n'est pas un critère d'adoption, de mise en place ou non du FISAC, il faut le savoir.

Sur le plan de financement que vous avez sous les yeux est un plan de financement FISAC mais comme pour les autres opérations du FISAC 1 on va également solliciter la région et le département mais cela n'apparaît pas. Ce sont des subventions dont il faudra réduire la participation de la mairie et ou de l'association des commerçants.

Vous parliez du Pays Médoc. On peut effectivement tomber dans la caricature : « ...il y a plein d'organismes qui coûtent de l'argent... » mais je connais ce discours par cœur. Le Pays Médoc coûte 1 euro par habitant et par an. On peut porter les critiques que l'on veut mais je crois que l'on s'est trompé à son sujet. Je pense que lorsque les élus le critiquent ils ont une part de responsabilité parce que la moindre des choses est de prendre conscience de ce que c'est. Le Pays Médoc si on considère que c'est un outil qui va créer des maîtrises d'ouvrages, faire des réhabilitations de logements, faire des autoroutes, créer des zones d'activités et qu'il ne le fait pas il est évident que l'on peut être déçu, sauf que ce n'est pas son rôle. Son rôle c'est d'essayer de mettre autour de la table toutes les communes d'un territoire pour essayer d'avoir une ou des politiques cohérentes sur le même territoire. Si nous avons fait du développement économique à l'échelon communal, d'une part financièrement nous n'aurions pas pu le faire. La commune de Pauillac aurait difficilement pu investir 1,5 ou 2 millions d'euros sur l'extension de la zone d'activités, seule car elle n'aurait pas été subventionnée. Donc le faire à l'échelon d'un groupement de plusieurs communes cela a du sens. Voir des artisans qui quittent le centre de Pauillac cela ne me choque pas mais voir des commerçants fermer cela me choque car ils sont vecteurs de développement, d'attractivité du territoire. Un artisan a besoin d'espace pour se développer et la vocation d'un artisan notamment dans le bâtiment n'est pas de rester enfermé dans le centre ville de Pauillac ou d'une autre commune mais d'être dans une zone d'activités et de se développer. Pourquoi c'est un drame lorsque la précédente municipalité a laissé partir la Baronnie sur St Laurent et bien parce que la Baronnie fait du négoce et le négoce c'est de la taxe professionnelle et lorsque la taxe professionnelle est partie de Pauillac à St Laurent c'était difficile pour la commune de Pauillac. Aujourd'hui, lorsque vous avez AMARBAT qui quitte Pauillac pour aller à Cissac les retombées fiscales pour Pauillac sont les mêmes puisqu'elles sont mutualisées au sein de la communauté de communes. C'est important de le préciser me semble-t-il. C'est pareil dans l'autre sens, vous allez avoir des charpentiers ou autres qui vont venir s'implanter sur la zone d'activités de Pauillac parce qu'ils vont avoir besoin d'extension. Vous me dites c'est choquant que ce soit la 1<sup>ère</sup> zone d'activités sortie car cela aurait dû être celle de Pauillac. Les deux dossiers sont sortis en même temps et je l'ai déjà dit de nombreuses fois. Nous avons une zone d'activités en bordure de nationale dans les bois et les demandes d'autorisations sont traitées en six mois et lorsque vous avez une zone d'activités en bordure d'estuaire

*notamment avec la loi sur le littoral et bien cela prend trois ans, toute la différence est là. Ce n'est pas de la volonté politique du maire de retarder les choses. Quel serait mon intérêt d'annoncer quelque chose et de faire ralentir les choses ? Je mesure les conséquences que cela pourrait avoir. On fait accélérer le traitement des dossiers autant que possible mais malheureusement cela passe par des procédures et en tant qu'élus vous devez en avoir conscience. Les élus doivent savoir que lorsque l'on lance un projet certaines actions ne seront visibles que dans 3, 4 ou 5 ans à cause des délais administratifs mais je ne les maîtrise pas.*

**M. Ludger :** *Je sais bien que la TPU de ces entreprises sera versée à la communauté des communes et servira l'intérêt de tous les citoyens appartenant à la communauté des communes. Je parle des 40 familles employées par cette société qui se délocalise même si Cissac n'est pas une grande délocalisation, on ne peut pas parler d'expatriation. Naturellement il en va de tout le monde y compris de ces employés de se rapprocher de leur lieu de travail. Il y a peut être des gens qui aujourd'hui habitent Pauillac et qui vont chercher dans les mois ou les années à venir un logement, une maison ou un terrain à Saint-Sauveur ou à Cissac parce que leur entreprise est installée sur la zone industrielle de Cissac. Je parlais de personnes avec des salaires, des consommateurs de nos petits commerces que l'on veut garder sur Pauillac et ce n'est pas en acceptant que ces entreprises quittent le sol Pauillacais que nous pourrions les faire rester ou revenir à Pauillac.*

**M. le Maire :** *Je pense que vous vous trompez complètement car ce n'est pas parce que l'on va travailler à 10 km que cela va motiver le lieu d'habitation, des études le montrent également.*

**M. Bernard :** *Je tiens à faire remarquer que vous venez de nous dire concernant le FISAC exactement l'inverse de ce qui a été dit par M. Puyoo qui, en votre absence présidait la commission finances. Ensuite, vous nous avez expliqué qu'avec l'aide des organismes HLM vous comptiez faire venir des habitants à Pauillac. Je suppose que vous préférez faire venir par l'intermédiaire des organismes HLM des gens qui arrivent hors Pauillac, voire même s'ils n'ont pas de travail puisque les entreprises s'en vont plutôt que de maintenir sur Pauillac des gens qui ont un salaire, qui travaillaient à Pauillac et qui vont en l'occurrence travailler à Cissac et qui fort logiquement vont chercher à se loger sur St Laurent, Lesparre ou ailleurs.*

**M. Puyoo :** *Au sujet du FISAC, le souci des personnes qui m'ont interrogé en commission était de savoir si on n'allait pas donner tout cet argent aux commerçants sans contrepartie. Ce que je note surtout c'est que les commerçants de Pauillac se sont engagés et c'est ce qui m'importe. Je constate que nous avons des commerçants qui sont en situation difficile pour toutes les raisons que nous connaissons et qui essaient de sortir de l'impasse, et bien la municipalité les soutient.*

*Pour ma part, je vois le développement de ma commune avec les autres communes, je ne vois pas le développement de ma commune contre les autres communes, ni au dépens, ni en concurrence. Je pense que notre commune se développera avec les autres car nous aurons réfléchi ensemble à des projets communs au niveau de la communauté de communes, au niveau du Pays Médoc qui, je le souhaite vraiment, deviendra un Parc Naturel Régional car ce sera un outil économique, touristique fort. Je crois c'est le projet que nous devons avoir pour notre commune et non pas de regarder si d'autres ont un peu plus que nous ou si les gens vont chez les voisins, c'est surtout qu'ensemble tout le Médoc, toute la presque île, toute la communauté de commune, se développent ensemble dans la coopération et non pas dans la concurrence. Tous les aspects techniques sur la TPU, c'est la concrétisation technique de cette volonté mais je crois que la volonté doit être là, c'est comme cela que je travaille et c'est de cela dont a besoin Pauillac et les Pauillacais.*

**M. le Maire :** *Je voudrais revenir sur une intervention qui disait que « Pauillac est déjà attractive », oui mais quand on dit faire de Pauillac c'est s'inscrire dans une globalité : des actions ont déjà été menées, nous avons une attractivité qui existe déjà. Il s'agit de donner une cohérence à notre action qui est une traduction des incitations ou des conseils du Pays Médoc. Je prends le cas de St Laurent, pas de l'actuel conseil car il n'y a pas eu d'action forte qui ait des incidences aujourd'hui car cela se mesure sur plusieurs années, il y a eu une volonté d'accroître la population de la commune il y a quelques années. Aujourd'hui, le maire de St Laurent m'a dit comment doit on faire pour ralentir cette croissance. Il y a des solutions réglementaires mais il faut modifier le POS et cela prend 2 ou 3 ans et en attendant les terrains sont toujours constructibles et les promoteurs s'engouffrent dans la brèche.*

*Cela fait à peu près 10 ans qu'il a été dit aux communes qui bénéficient de propriétés foncières qu'ils devaient maîtriser leur foncier sinon ils n'allaient pas s'en sortir. Certains l'ont fait, d'autres pas et aujourd'hui la plupart de leurs dépenses sont des dépenses d'équipement pour assurer cette nouvelle population. C'est donc bien d'avoir ces visions globales.*

**Vote** : Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 1 (M. Bernard)

**FISAC TRANCHE 2 : ACTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT**

**PERENISER, AMPLIFIER ET COMMUNIQUER SUR LES ANIMATIONS COMMERCIALES**

**OBJECTIF :**

L'association des commerçants a entamé un réel travail d'initiation d'animations commerciales de qualité qui ont un impact tant sur les commerçants que sur les habitants de la commune.

Ces manifestations contribuent largement à diffuser une image plus dynamique de la ville et favorise son attractivité. Elles jouent ainsi un rôle important dans la fréquentation du centre ville et des commerces.

L'association en groupe de travail le 22 juillet 2009 a retenu deux animations commerciales et un support de communication :

**Projet 1 :** L'animation/vidé cave se déroulera en mai combinée avec la fête de l'agneau et du vin attirant plus de deux mille visiteurs. En 2010, les éleveurs Girondins mettront en place une restauration plus abordable donc plus attractif pour le consommateur. Il est donc envisageable que la Place de Lattre de Tassigny devienne ainsi un support cohérent en terme d'occupation de la ville. On parlerait ici d'un « concept image » lié à l'aspect de la fête pascale et du printemps de Pauillac.

**Projet 2 :** Au mois de juillet (après le 15) bénéficier de l'attractivité des soldes pour renforcer la cohérence de l'image de Pauillac en faisant participer par une PLV (publicité sur le lieu de vente) associée des producteurs viticoles de Pauillac.

**Projet 3 :** Un outil de communication et de promotion :

- Etre un outil d'informations évolutif,
- Indiquer les opérations commerciales tout au long de l'année ou par trimestre,
- Indiquer une marque « Pauillac ».

La réflexion a mis en relief une idée qui répond aux exigences de la stratégie commerciale et de positionnement des commerçants, artisans, professions libérales et de la ville de Pauillac.

*Pauillac au rythme des quatre saison : un outil de communication et de promotion*

SUPPORT	OBJET	CONTENU	REDACTIONNEL
Les 4 saisons de Pauillac : <b>Arrière plan : La floraison</b>	<b>Le Printemps</b>	<i>Opération commerciale-vidé cave/Fête de l'agneau et du vin (II.1)</i>	A réaliser
Les 4 saisons de Pauillac : <b>Arrière plan : La manne</b>	<b>L'Eté</b>	<i>Opération commerciale/présence de viticulteurs (II.3)</i>	A réaliser
Les 4 saisons de Pauillac : <b>Arrière plan : Les vendanges</b>	<b>L'Automne</b>	<i>Braderie de septembre</i>	A réaliser
Les 4 saisons de	<b>L'Hivers</b>	<i>Fête de Noël.</i>	A réaliser

Pauillac : <b>Arrière</b> plan : <b>La taille</b>			
--	--	--	--

### FINANCEMENT (HT) :

DÉPENSES		RESSOURCES	
Braderie Vide cave	1 500 €	FISAC (50%)	7 200 €
Soldes PLV associée	1500 €	Mairie (49%)	3 528 €
Les 4 saisons de Pauillac	11 400 €	Association des commerçants (51%)	3 672 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 400 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>14 400 €</b>

### AMELIORER LA SIGNALÉTIQUE

### OBJECTIF :

Faciliter et amplifier la présence des touristes et consommateurs dans la Ville :

- Des informations générales sur l'ensemble de la commune de Pauillac placées dans les parkings, les quartiers du Pouyalet et de St Lambert ;
- Des informations facilitant le touriste dans ses déplacements sur Pauillac ;
- Des informations « utiles » sous forme de carnet d'adresses (hôtels, restaurants, boulangers, tabac, monuments...);
- Des informations économiques concernant les produits, activités et services caractéristiques de Pauillac.

La mise en place au début et à la fin de chaque rue de panneaux indicateurs de la présence des artisans, commerçants, bâtiments publics essentiels et le centre ville.

Kiosque d'information avec le plan de la ville (chiffres et lettres), les rues, la liste des artisans, commerçants et services, le tout décelable sur cet outil placé à des lieux stratégiques.

Signalétique spécifique de bienvenue recto verso «La Ville de Pauillac et ses commerçants ».

### FINANCEMENT (HT) :

DÉPENSES		RESSOURCES	
Panneaux indicateurs (240) Et mobiliers (80)	47 366 €	FISAC (30%)	17 712 €
Kiosque d'information (6)	9 195 €	Mairie (35%)	20 662 €
Signalétique spécifique (2)	2 476 €	Association des commerçants (35%)	20 663 €
<b>TOTAL</b>	<b>59 037 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>59 037 €</b>

--	--	--	--

Il est demandé au conseil municipal de se positionner sur les éléments suivants :

**Vu** l'article 4 de la loi n°89-1008 du 31 décembre 1989 modifiée relative au développement des entreprises commerciales et artisanales et à l'amélioration de leur environnement économique, juridique et social.

**Vu** le décret n° 95-1140 du 27 octobre 1995 relatif à l'affectation de l'excédent du produit de la taxe d'aide au commerce et à l'artisanat.

**Vu** l'arrêté du 4 février 1999 fixant les seuils applicables aux aides prévues par les articles 1<sup>er</sup> et 3 du décret n° 95-1140 du 27 octobre 1995 relatif à l'affectation de l'excédent du produit de la taxe d'aide au commerce et à l'artisanat.

**Vu** la circulaire du 21 juin 1999 relative au fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce.

**Vu** la délibération en date du 5 février 2004 par laquelle la commune a adopté le 1<sup>er</sup> programme d'actions en partenariat avec le Conseil général de la Gironde avec subventionnement du FISAC.

Le Maire propose de lancer une 2<sup>e</sup> phase d'actions financées par le FISAC dont les objectifs sont les suivants :

**Action 1** : Maintenir le poste de chargé de mission- animateur économique.

**Action 2** : Augmenter la fréquentation du centre ville par la mise en place de kiosques d'informations.

**Action 3** : Création d'un chemin conceptuel favorisant la fréquentation du centre ville et de ses commerces (panneaux indicateurs).

**Action 4** : Amplifier le côté culturel et identitaire (signalétique spécifique).

**Action 5** : Réorganiser le stationnement de la place Castéja afin de favoriser le développement des commerces des rues A.Briand, V.Hugo et Albert 1<sup>er</sup>.

L'ensemble des actions retenues est susceptible de bénéficier du FISAC 2 (fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) dans la mesure où elles contribuent à la dynamisation du commerce et l'artisanat.

Il est important de préciser que depuis le 9 février 2009, les règles du FISAC sont modifiées :

- Délai de carence entre deux opérations est ramené à deux ans au lieu de cinq ans.
- Le taux d'intervention de l'Etat passe à 30 % au lieu de 20 %.
- Les aides directes aux entreprises passent de 30% au lieu de 20%.
- L'aide est étendue aux commerçants et aux artisans non sédentaires.
- La durée de la tranche ne peut excéder une année.

	Dépense éligible FISAC	FISAC	ACPL	Autres	Autofinancement de la commune
Montant HT en euros	115 337	37 633	20 662	8 280	48 862
%	100	32,62	17,91	7,17	42,30

De plus il est proposé que la mairie de Pauillac, soit le « Chef de File » du projet d'actions collectives en faveur des artisans et des commerçants de Pauillac mais aussi du Canton de Pauillac.

## PLAN DE FINANCEMENT :

	Dépenses Eligibles	FISAC	MAIRIE	Association des commerçants	Autres
Action 1	15 000	7 500	7 500	0	0
Action 2	9 195	2 759	3 218	3 218	0
Action 3	47 366	14 210	16 578	16 578	0
Action 4	2 476	744	866	866	0
Action 5	41 400	12 420	20 700	0	8 280
<b>TOTAL</b>	<b>115 337</b>	<b>37 633</b>	<b>48 862</b>	<b>20 662</b>	<b>8 280</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VALIDE le lancement de la 2e phase d'actions financées par le FISAC,
- ACCEPTE le plan de financement global tel qu'il est proposé,
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention et d'autorisation de démarrage au titre du FISAC.

*M. Bernard : M. le Maire, il est probable que des réalisations concrètes vont être réalisées à la suite de cette phase comme il a été réalisé pour la première. Serait-il possible de changer la méthode de travail ? Il y a un architecte, des bureaux d'études qui travaillent, serait-il possible qu'après une commission, voire l'adjoint aux travaux et vous M. le Maire puissiez regarder les plans et voir ce qui ne va pas car Place Pasteur quand on voit où est situé le local à poubelles et que les gens sont scandalisés. Il va finir par y avoir une bagarre car les gens qui ouvrent leurs fenêtres sur les poubelles subissent des odeurs épouvantables. Quant aux toilettes comme c'est un toit plat facilement accessible il y a des jeunes qui se réunissent au-dessus du wc. J'aimerais qu'à l'avenir on y réfléchisse avant car un jour vous serez obligé de déplacer le local à poubelles et cela va avoir un coût important.*

*M. le Maire : Merci, cela me permet de rappeler comment se déroulent les investissements notamment dans le cadre du FISAC. Nous avons au préalable des réunions publiques sur les principes d'aménagement avant consultation avec l'architecte, c'est ce qui a été fait avant l'aménagement des quais, de la place Pasteur ou la place Tassigny. On fait travailler l'architecte, on réunit la commission urbanisme pour valider l'ensemble des plans. Nous réunissons ensuite les riverains pour que l'architecte leur présente le projet et pour qu'ils indiquent s'ils sont d'accord. Une fois que l'on a toutes ces phases de validation, je lance la procédure de marché public. Le projet a donc été validé par tous les partenaires et y compris les riverains. Par contre, je vous crois que certains se plaignent car ils peuvent valider un jour et être moins d'accord trois mois après, mais nous ne pourrons pas l'empêcher.*

*M. Ludger : Je m'abstiens parce que je n'ai toujours pas compris pourquoi en commission M. Puyoo nous a dit par 2 fois si les commerçants ne participent pas le FISAC 2 n'aura pas lieu. Je certifie cela et je n'étais pas le seul à cette réunion. Il est difficile de se calmer lorsque l'on a 2 versions totalement contradictoires.*

*M. le Maire : M. Puyoo vient de dire il y a quelques minutes qu'il y avait peut être eu une erreur d'interprétation de sa part. Doit-on se focaliser là-dessus ?*

*Avant de lever la séance je souhaitais remercier les élus qui se sont mobilisés car il y a vraiment un lourd travail de réflexion que nous avons depuis plusieurs années mais ce n'est pas tout. En effet, derrière il faut porter ce projet et notamment en relation avec les commerçants et artisans (Mme Fatin), pour la*

*zone d'activités (M. Dubuisson), pour le logement (Mme Mérian), le tourisme (Melle Elouardi). Ce sont pour ces élus des heures travail et je les en remercie.*

*Je trouve que le débat aurait pu être un peu mieux mais je reconnais et je l'ai toujours reconnu que nous avons dans ce conseil une opposition très constructive et qui alimentait régulièrement le débat et je vous en ai remercié plus d'une fois et je tiens à le renouveler ici même si je considère que ce soir est une simple parenthèse.*

**Vote** : Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 2 (MM. Bernard, Ludger) .

<b>L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21 h 10</b>
---